

IAHP - AP levée de la zone de surveillance

[Commune de Chelun](#)

Veillez trouver ci-dessous l'arrêté N° 2022-IA-60-2 supprimant la zone de surveillance et l'arrêté N° 2022-IA-60-3 modifiant l'article 2 de l'arrêté N° 2022-IA-60-2 (date de prolongation du vide sanitaire).